

CONSIGNES POUR LES ENGAGEMENTS

Les équipages désirant participer au 33ème Rallye PEA Bourgogne-Côte Chalonnaise, 12ème rallye VHC et 4ème rallye VHRS devront faire parvenir **avant le 24 juin 2024 à minuit** leur bulletin d'engagement obligatoirement accompagné du montant des droits d'engagement.

Par courrier à l'adresse suivante : Séverine RODRIGUEZ

5 rue de Bellevue

71670 LE BREUIL

Par mail à l'adresse suivante: contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr

Si engagement par mail, les chèques devront suivre par la poste.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : **Association du Rallye Bourgogne Côte Chalonnaise**

Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étranger (virement ou espèces au moment de la remise du road-book uniquement)

MONTANT DES DROITS D'ENGAGEMENT

MODERNES	Avec publicité facultative : 655€	Sans publicité : 1255 € Avec 1 membre ASA 71 : 630 € Equipage 100% ASA 71 : 595 €
VHC	Avec publicité facultative : 555€	Sans publicité : 1055 € Avec 1 membre ASA 71 : 530 € Equipage 100% ASA 71 : 505 €
VHRS	Avec publicité facultative : 505€	Sans publicité : 955€ Avec 1 membre ASA 71 : 480 € Equipage 100% ASA 71 : 455 € Equipage inscrit à la Rétrocup : 455 €

PIECES A FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE D'ENGAGEMENT:

Modernes et VHC:

- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique (ou PTH pur les VHC)
- Photocopie des permis de conduire pilote et copilote
- Photocopie des licences pilote et copilote (et concurrent si différent pilote)
- Fiche de reconnaissance dûment complétée (à télécharger)
- Fiche speaker dûment complétée (à télécharger)
- Fiche Assistance
- Eventuellement, demande d'engagement au shake-down

VHRS

- Photocopie des permis de conduire pilote et copilote (si + 18 ans)
- Photocopie des licences pilote et copilote (sauf si titre de participation)
- Photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule de compétition (départage des ex-aequos éventuels)
- Photocopie du "laisser-passer" de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou PTH FIA ou FFSA ou passeport technique.
- Fiche assistance

NOTA: en cas de demande de titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile

MONTANT TITRE DE PARTICIPATION: 75€